

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

SOMMAIRE

A - CONTEXTE JURIDIQUE	Page 4
B - LES PRINCIPALES MESURES LEGISLATIVES ET LEURS CONSEQUENCES SUR LE BUDGET COMMUNAL	Page 4
1 - Le contexte national	Page 4
1.1 - Le plan de relance	Page 4
1.2 - Montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2021	Page 5
1.3 - Soutien à l'investissement local	Page 5
1.4 - Suppression de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale	Page 5
1.5 - Les valeurs locatives	Page 6
1.6 - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	Page 6
1.7 - Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)	Page 6
1.8 - Autres mesures concernant le bloc communal	Page 6
2 - Le contexte local	Page 7
2.1 - Le contexte démographique	Page 7
2.2 - Conséquences sur le logement	Page 7
2.3 - Les relations entre notre commune et Lorient Agglomération	Page 7
2.4 - Les relations entre notre commune et les communes de la rive gauche	Page 8
C - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT	Page 9
1 - Données chiffrées	Page 9
1.1 - Evolution globale des recettes et des dépenses de fonctionnement	Page 9
1.2 - Compte administratif prévisionnel 2020 - fonctionnement	Page 9
2 - Les recettes de fonctionnement	Page 10
2.1 - Dotations et allocations compensatrices (chapitre 74)	Page 10
2.2 - Recettes fiscales (chapitre 73)	Page 10
2.3 - Produits de service (chapitre 70)	Page 11
3 - Les dépenses de fonctionnement	Page 12
3.1 - Synthèse	Page 12
3.2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)	Page 12
3.3 - La masse salariale (chapitre 012)	Page 12
3.4 - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	Page 17
3.5 - Les intérêts de la dette (chapitre 66)	Page 17

D - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	Page 18
1 - Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF)	Page 18
2 - La dette	Page 18
2.1 - Evolution et encours de la dette	Page 18
2.2 - Ratios	Page 19
2.3 - Conséquences sur la capacité à emprunter	Page 20
3 - Les amortissements	Page 21
4 - Compte administratif prévisionnel 2020 - investissement	Page 22
5 - Les recettes d'investissement	Page 22
6 - Les dépenses d'équipement	Page 23
7 - Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)	Page 25
7.1 - Dépenses	Page 25
7.2 - Recettes	Page 26
8 - Point sur l'autorisation de programme : projet cœur de ville	Page 27

A - CONTEXTE JURIDIQUE:

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'agglomération dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés (conventions).
- la programmation des investissements avec prévision des recettes et dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, le projet de budget.

Ce rapport donne lieu au débat d'orientation budgétaire.

B - LES PRINCIPALES MESURES LEGISLATIVES ET SES CONSEQUENCES SUR LE BUDGET COMMUNAL

1- Le contexte national

La pandémie de la covid-19 a eu des conséquences économiques immédiates et inédites qui impactent les finances des collectivités locales et leur budget. En effet, non seulement les dépenses se sont accrues pour affronter la crise et ses conséquences (soutien aux entreprises, achats de matériels de protection etc.), mais les recettes ont également subi une baisse induite par l'instauration des confinements (exonérations, produits du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire...).

La Loi de finances pour 2021 (LFI 2021), adoptée définitivement le 17 décembre 2020, aura été marquée par quatre lois de finances rectificatives qui ont apporté des solutions d'urgence. Ce budget de crise, qui intègre un plan de relance de 100 milliards d'euros dont la grande majorité de la charge financière sera assumée par l'Etat, reste dans la continuité des précédents en ce qui concerne la stabilité des aides financières de l'Etat aux collectivités territoriales.

1.1 - Le plan de relance

Pour surmonter cette crise sanitaire et économique, l'Etat français a décidé d'investir massivement. C'est ainsi 100 milliard d'euros qui sont injectés dans l'économie française. La loi de finances 2021 est venue entériner ce plan de relance de 100 milliard d'euros.

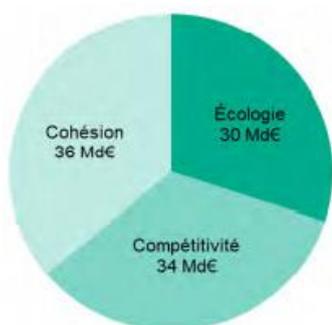
Deux volets concernent plus spécifiquement les collectivités territoriales :

- le premier volet correspond à la territorialisation de la mise en œuvre du plan de relance. Celle-ci se traduit, d'une part, par la déconcentration de crédits auprès des Préfets de département et de Région, d'autre part, par un copilotage du plan de relance avec les régions, via la mise en place de comités régionaux de pilotage et de suivi et les accords régionaux de relance signés entre l'Etat et les conseils régionaux.
- le second volet correspond à une mesure du plan de relance qui fait de la fiscalité locale une variable d'ajustement. Il s'agit de la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur les impôts dits de production (Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE)).

Un soutien massif de 100 Md€ pour la cohésion sociale et territoriale, la compétitivité des entreprises et la transition écologique

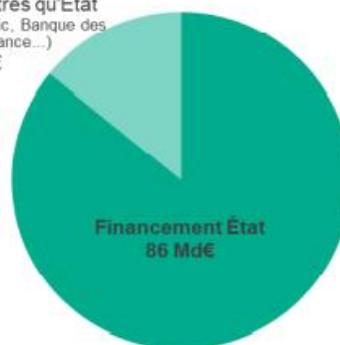
L'Etat est le principal financeur du plan de relance (86 Md€ sur 100 Md€)

Répartition des 100 Md€ par volet



Répartition des 100 Md€ par source de financement

Financements autres qu'État
(Sécurité sociale, Unedic, Banque des territoires, Bpifrance...)
14 Md€



1.2 - Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2021 :

Pour la quatrième année consécutive, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP) est maintenue à son niveau antérieur à 26,8 milliards d'euros (dont 18,3 milliard d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliard pour le département).

En l'absence d'abondement de la DGF, l'ensemble des besoins seront, comme chaque année, financés par des redéploiements de crédits en son sein :

- les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier
- 90 millions d'euros en plus pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- alors que la dotation forfaitaire (DF) des communes doit être écrêtée.

En 2020, en raison principalement de cette mécanique de redéploiements, la DGF a été en baisse pour 51% des communes (dont Locmiquélic). Les deux tiers des communes ont subi une nouvelle diminution de leur dotation forfaitaire (DF). Ces baisses se poursuivront en 2021.

1.3 - Soutien à l'Investissement Local (DSIL et DETR)

La LFI pour 2021 stabilise également les dotations de soutien à l'investissement local. Les dotations aux territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement (DSIL) s'élèveront respectivement à 1.046 milliards et 570 millions d'euros.

1.4 - Suppression de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale

La suppression de la taxe d'habitation (TH) suit son cours. L'année 2021 marquera le début de la suppression de la TH sur la résidence principale pour les 20% de foyers restant imposable (allègement de 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression totale en 2023).

Cette exonération ne concerne que la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les résidences secondaires resteront soumises à la taxe renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale » (THRS).

La perte de ressources fiscales liées à la TH sera compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale à compter de 2021.

Le montant de la compensation sera déterminé à partir du taux de TH 2017 de la commune et des valeurs locatives correspondantes aux bases d'imposition réelles de la commune de 2020.

Dans la mesure où le produit de TFPB perçu par le département sur les propriétaires qui résident sur le territoire de la commune n'est pas le même que le produit de TH perçu par la commune, un mécanisme dit de « coefficient correcteur » sera mis en place par l'administration fiscale, permettant de compenser chaque année les communes « à l'euro près ».

1.5 - Les valeurs locatives

Les valeurs locatives servant notamment au calcul des taxes foncières seraient revalorisées de +0,2 % contre 0.9% en 2020, suivant l'article 1518 bis du Code général des impôts, qui tient compte de l'inflation réelle constatée entre novembre n-2 et novembre n-1.

1.6 - Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État versé aux collectivités territoriales et destiné à compenser le montant de TVA qu'elles acquittent pour leurs investissements. Le taux applicable aux dépenses des années n-2 est de 16,40%.

Le FCTVA augmente de 0.55 milliard d'euros en réponse au dynamisme de l'investissement dans les premiers mois de l'année 2020 et atteint 6,55 milliards d'euros.

Le PLF 2021 prévoit également l'entrée en vigueur de l'automatisation de la gestion des dépenses réalisées à compter du 1^{er} Janvier 2021. Néanmoins, l'automatisation ne modifiant pas les régimes de versement du FCTVA, l'application de la réforme se fera de manière progressive. Pour la commune de Locmiquélic, l'automatisation interviendra à partir des attributions 2023

1.7 - Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) constitue une recette pour Lorient Agglomération et la commune depuis sa mise en place en 2012.

Il est attribué au bloc communal de Lorient Agglomération constitué de l'établissement et de ses communes. Il est ventilé entre EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et communes sur la base d'un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), puis entre les communes sur la base du potentiel financier par habitant et de la population. En 2020, le territoire a été attributaire d'une somme de 5,667 millions d'euros. Cette somme devrait être maintenue en 2021.

1.8 - Autres mesures concernant le bloc communal

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : afin d'adapter le droit français aux directives européennes d'harmonisation des tarifs, et de faciliter leur recouvrement, la LFI centralise les différentes taxes sur la consommation finale d'électricité auprès d'un guichet unique de la DGFIP au 1^{er} Janvier 2022.

La nouvelle taxe sera répartie par quote-part aux bénéficiaires locaux qui perdront leur pouvoir de modulation. Le produit de la taxe évoluera néanmoins en fonction de la quantité d'électricité fournie sur chaque territoire.

Enfin, la loi de finances 2021 entérine la suppression de la taxe funéraire portant sur les convois, les inhumations et les crémations.

2 - Le contexte local

2.1 - Le contexte démographique

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population INSEE de Locmiquélic	4251	4232	4198	4188	4181	4160	4133

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'INSEE¹ détermine les populations légales par extrapolation des résultats obtenus par l'enquête de recensement la plus récente, soit 2018 pour la commune.

Entre 2020 et 2021, la population de Locmiquélic a diminué de -0.64%.

2.2 - Conséquences sur le logement

Il conviendra donc pour la commune de maintenir une politique volontariste en matière de foncier et d'habitat pour maintenir la commune attractive. En 2020, ce sont 83 maisons qui ont accueilli de nouveaux propriétaires (emménagement dans de l'ancien) et 20 permis de construire qui ont été déposés malgré une année marquée par la crise sanitaire.

Par ailleurs, sur proposition de Lorient Agglomération, la commune sera à nouveau exemptée en 2020 de la pénalité inhérente au dispositif de la loi « Solidarité et renouvellement urbain » dite loi SRU (pour mémoire, 37 904€ versé en 2017).

2.3 - Les relations entre notre commune et Lorient Agglomération

Les relations financières avec Lorient Agglomération sont de deux ordres :

- L'attribution de compensation qui concerne les sommes dues à Lorient Agglomération dans le cadre du transfert de compétence : en 2020, cette somme s'est élevée à 88 968,68€.
- Les conventions actuellement en vigueur entre la commune et Lorient Agglomération sont les suivantes. L'ensemble de ces dépenses s'élevait à 27 822.42€ en 2020. Pour mémoire, ces conventions sont signées dans le cadre du schéma de mutualisation des services communaux et communautaires à savoir :

Prestations de service :

- Prestation de service en matière d'aménagement
- Instruction des dossiers d'urbanisme réglementaire
- Mutualisation de la collecte et la vente des certificats en économie d'énergie
- Conseil en énergie partagée
- Prestation de service pour la plateforme de services informatiques
- Convention de prestations de services - mise en conformité RGPD (règlement général sur la protection des données)
- Prestation de service pour le géoportail²

¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

² Le Géoportail de l'urbanisme est la plateforme nationale de diffusion et de consultation des documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique. Il permet de rendre les informations urbanistiques accessibles à tous.

- Convention pour la mise en œuvre du groupement de commandes socle commun topographique
- Convention intercommunale d'attribution et de demande de logement social au sein du territoire de l'agglomération de Lorient

Groupements de commande :

- Groupement de commandes pour l'achat d'énergie
- Groupement de commandes pour l'achat de photocopieurs
- Groupement de commandes pour la fourniture de logiciels et d'équipements informatiques
- Groupement de commandes pour les services de télécommunication fixe

2.4 - Les relations entre notre commune et les communes de la rive gauche

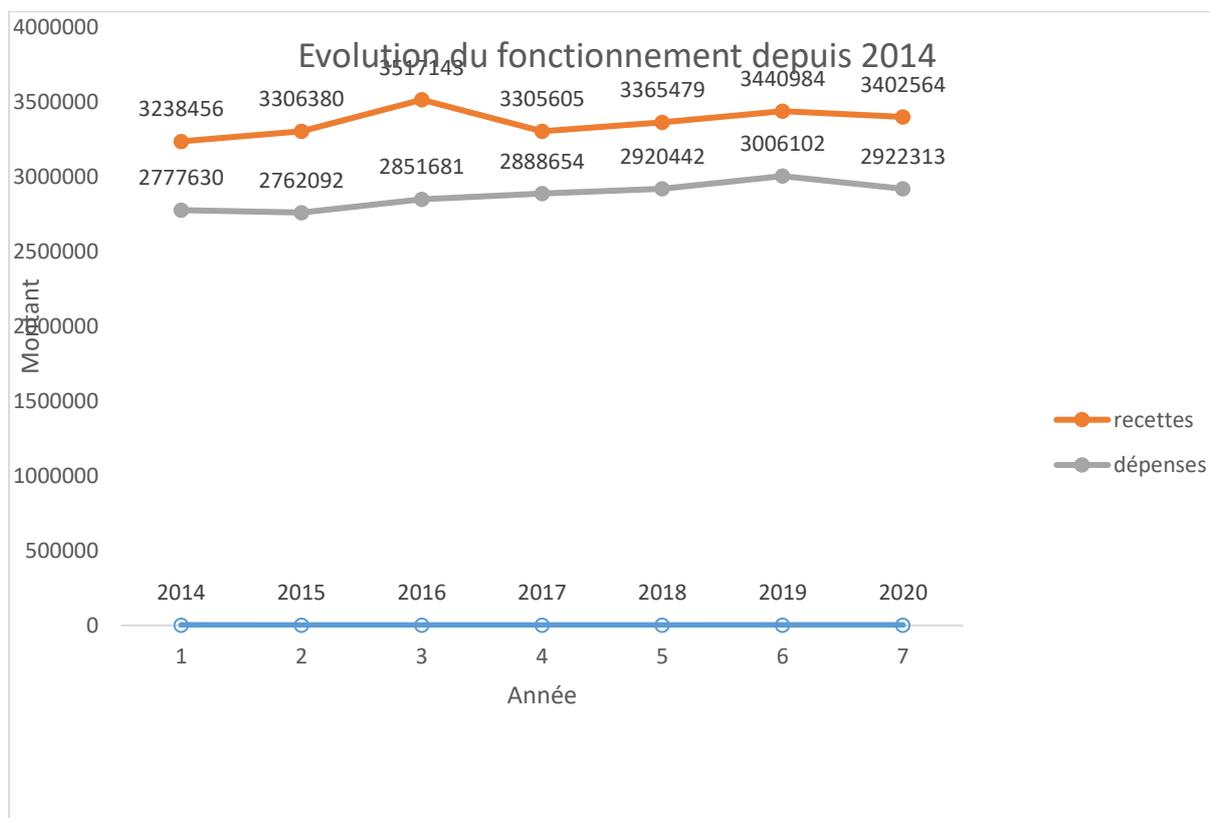
Les communes de la rive gauche entretiennent des relations dans des domaines variés (culture, enfance-jeunesse, travaux...) souvent officialisées par des conventions :

- Convention d'entente intercommunale pour la mutualisation du Centre Technique Municipal
- Convention de co-organisation du festival Blues en Rade
- Convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Son ar Leurenn pour la co-organisation du festival Beltan
- Conventions de partenariat : petite-enfance, enfance-jeunesse, Espace Ressources Emploi Formation (EREF), Maison de Services Au Public (MSAP)
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux d'entretien de voirie
- Convention pour la mise en réseau des médiathèques

C - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT

1 - Données chiffrées

1.1 - Evolution globale des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse en 2020.

1.2 - Compte administratif prévisionnel - FONCTIONNEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT							
① RECETTES			② DEPENSES				
CHAPITRES	BUDGET 2020	CA PROVISoire	CHAPITRES	BUDGET 2020	CA PROVISoire		
13	Atténuations de charges	70 000	82 534	11	Charges à caractère général	832 590	657 250
70	Produits de service	239 220	230 210	12	Charges de personnel	1 795 000	1 744 833
73	Impôts et taxes	2 016 954	2 126 241	14	Atténuations de produits	90 000	88 969
74	Dotations et participations	971 052	933 696	65	Autres charges de gestion courante	364 141	331 882
75	Autres produits de gestion	29 885	27 836	66	Charges financières	100 500	96 926
76	Produits financiers	40	17	67	Charges exceptionnelles	5 550	2 452
77	Produits exceptionnels	2 000	2 030	22	Dépenses imprévues	169 470	
42	Opérations d'ordre	2 400	2 513	42	Opérations d'ordre	74 336	81 554
Sous-Total		3 331 551	3 405 077	Sous-total		3 431 587	3 003 867
Report N-1		216 217	216 217	Résultat prévisionnel année 2020		116 181	617 427
TOTAL		3 547 768	3 621 294	TOTAL		3 547 768	3 621 294

2-Les recettes de fonctionnement

2.1 - Dotations et allocations compensatrices - chapitre 74

Evolution des dotations depuis 2015 :

Composante de la DGF	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Totaux sur la période
Dotation Forfaitaire	579 051 €	518 592 €	484 740 €	482 719 €	480 857 €	475 364 €	470 000 €	
		- 60 459 €	- 33 852 €	- 2 021 €	- 1 862 €	- 5 493 €	- 5 364 €	- 98 194 €
Dotation Solidarité Rurale	52 716 €	54 887 €	58 251 €	59 969 €	59 644 €	58 518 €	57 500 €	
		2 171 €	3 364 €	1 718 €	- 325 €	- 1 126 €	- 1 018 €	6 928 €
Dotation Nationale de Péréquation	71 504 €	65 785 €	61 827 €	62 443 €	61 740 €	56 192 €	55 000 €	
		- 5 719 €	- 3 958 €	616 €	- 703 €	- 5 548 €	- 1 192 €	- 9 764 €
Total	703 271 €	639 264 €	604 818 €	605 131 €	602 241 €	590 074 €	582 500 €	
Différence		- 64 007 €	- 34 446 €	313 €	- 2 890 €	- 12 167 €	- 7 574 €	- 101 030 €

Les chiffres entre les lignes (en rouge) indiquent la baisse des dotations par rapport à l'année précédente.

Pour 2021, il sera prudent d'anticiper une légère baisse expliquée notamment par la baisse de population

Evolutions des allocations compensatrices depuis 2014 :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe Professionnelle	915 €	776 €	242€	∅	∅	∅
Taxe Foncière	13 433 €	8 680€	4 902€	4 884€	4 713€	5 043€
Taxe d'Habitation	92 826 €	64 330€	103 474€	105 867€	109 356€	118 514€
Total	107 174€	73 786€	108 618€	110 751€	114 069€	123 557€

Les allocations compensatrices évoluent en fonction des exonérations légales accordées aux ménages par l'Etat.

2.2 - Recettes fiscales - chapitre 73

Evolution des produits de la fiscalité :

taxes	Taux sur la durée du mandat
Taxe habitation	12,23 %
Taxe foncière	25,75 %
Taxe foncière non bâti	41,20 %

En euros	Produit 2016	Produit 2017	Produit 2018	Produits 2019	Produits 2020
Taxe habitation	729.912 €	738.271 €	761.696€	785.220€	807.460€
Taxe foncière	1.007.313 €	1.001.143 €	1.025.308€	1.058.160€	1.079.140€
Taxe foncière non bâti	6.500 €	6.587 €	6.590€	6.379€	6.457€
Rôles complémentaires	4420 €	2.180	5.364€	4.451€	2.531€
Total	1.743.725 €	1.748.181 €	1 798.958 €	1.854.210€	1.895.588€*

*Hors droit de place, taxe d'électricité, droit de mutation à titre onéreux...

La réforme de la taxe d'habitation a des conséquences en matière de détermination du taux de foncier sur les propriétés bâties applicable en 2021, la part départementale de cette taxe revenant désormais en compensation aux communes.

Ainsi, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 de la commune devra désormais être égal à la somme du taux communal et du taux départemental qui, pour le Conseil départemental du Morbihan s'établissait en 2020 à 15,26%.

Enfin, depuis 2018, la commune perçoit le fonds de compensation de TVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien de voirie et de bâtiment. Le montant de ce FCTVA s'élèvera à 4 022€ en 2021.

2.3 - Produits de service - chapitre 70

Lors du Conseil municipal du 03 décembre 2020, les tarifs ont été revus de la manière suivante :

+2% si le montant était supérieur à 200€

+2€ si le montant était inférieur à 200€

Le conseil municipal a également décidé de ne pas augmenter les tarifs pour les professionnels pour tenir compte de la période de crise sanitaire et des difficultés qu'elle peut engendrer.

L'année 2020, marquée par deux confinements, a vu ses produits de services diminuer en raison d'une forte baisse de fréquentation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire (-41 170€) et ses charges augmenter (+16 828€) soit un coût net de la crise COVID pour la commune d'environ 60 000€ en 2020.

Impact crise sanitaire estimé			
	Dépenses		baisse de recettes estimée
CH 011 - charges à caractère général	8 600,00 €	CH 70 produit des services	40 638,00 €
CH 012 - charges de personnel		restauration scolaire (achat repas non réalisés déduit)	17 000,00 €
accroissement activité liée COVID (encadrement services aux familles + entretien des locaux)	8 228,00 €	Accueil périscolaire	10 000,00 €
Total	16 828,00 €	Accueil de loisirs	12 000,00 €
NB : coût des autorisation spéciale d'absence (ASA) 1er confinement	120 675,86 €	Redevance d'occupation du domaine public	1 638,00 €
		CH73 Impôts et taxes	532,00 €
		Droit de place	532,00 €
		Total	41 170,00 €

En 2021, le retour des recettes au niveau de 2019 dépendra des mesures gouvernementales en matière de confinement.

3 - Les dépenses de fonctionnement

3.1 - Synthèse

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général (chap 011)	726.426 €	770.062 €	742.544 €	719.404 €	744.352 €	657.250 €
Charges de personnel (brutes) (chap 012)	1.521.300 €	1.572.568 €	1.610.613 €	1.698.191 €	1.749.023 €	1 744 833 €
Contributions, participations, subventions (chap 65)	314.606 €	316.347 €	343.143 €	337.380 €	350.899 €	331.882 €
Charges financières ou intérêts de la dette (chap 66)	83.223 €	71.952 €	62.404 €	73.241 €	67.956 €	96.926 €
Autres charges : atténuations de produits ³ et charges exceptionnelles ⁴ (chap 014+67)	116.537 €	120.753 €	129.951 €	92.226 €	93.871 €	91.421 €
TOTAL sans les op. d'ordre	2.762.092 €	2.851.681 €	2.888.654 €	2.920.442 €	3.006.102 €	2.922.313€

3.2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Il s'agit dans le budget du second poste de dépenses. Il représente plus de 22.49% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'an passé (24.76%).

La maîtrise de ce chapitre fait toujours l'objet d'une grande attention afin de dégager le maximum d'autofinancement pour la réalisation du programme d'équipement. Cette année, marquée par la COVID-19 et le changement de l'équipe municipale, a provoqué une baisse des dépenses sur ce chapitre de - 87 102€.

Pour 2021, tout en poursuivant une politique d'aménagement et d'entretien des espaces publics, il conviendra de maîtriser les dépenses de fonctionnement correspondant à la ligne budgétaire 011 et de la maintenir aux alentours de 750 000€.

3.3 - La masse salariale (chapitre 012)

La masse salariale représente, comme pour toute collectivité, le poste le plus important des dépenses de fonctionnement. Elle demande une vigilance toute particulière et l'objectif pour 2021 sera d'en maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau de service public local offert à la population.

En 2020, les dépenses réelles de personnel atteignent 1 744 833€ soit 59% (58% en 2019) des dépenses réelles de fonctionnement. Ce pourcentage doit être analysé avec précaution car plus les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, plus la masse salariale (incompressible) apparaît importante en proportion.

³ Attribution de compensation Lorient agglomération

⁴ Secours et dots, titres annulés

La masse salariale (012) pour 2020 s'élève à 1 744 833,39€ et se répartit comme suit :

Rémunération du personnel	1 661 418,80€
Assurance du personnel	76 333,08 €
Médecine du travail	3 578,00 €
Validations de service	1 483,60 €
Fonds de compensation SFT ⁵	1 532,00 €
Cotisation aide sociale	487,90 €

Après déduction des atténuations de 82 534€ (chapitre 013) correspondant aux remboursements des arrêts maladie, maternité et accident de travail, les dépenses de personnel représentent 57% des dépenses réelles de fonctionnement (55% en 2019).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Atténuation de charge 013	76.137 €	78.110 €	70.525 €	92.687 €	95.065 €	82.534 €

Globalement, les longs arrêts maladie présents en débuts d'année 2020 sont toujours en cours, à l'exception d'un retour en temps partiel thérapeutique. Afin d'essayer de réduire ces longs arrêts, la collectivité sollicite régulièrement des expertises.

La différence budget primitif/compte administratif s'explique essentiellement par le décalage de recrutement du responsable des services techniques et du responsable du pôle Urbanisme, Aménagement et Patrimoine.

Le compte administratif du personnel témoigne également de l'effort fait sur les recrutements de personnels et les répartitions du personnel sur les missions, en cette période de COVID, nécessitant un encadrement complémentaire dans les services aux familles. Ex : absence de ménage en période de confinement de certains locaux et durée plus longue au service de restauration ou présence sur trois temps de sieste.

Les variations de 2020 s'expliquent également par :

- La rémunération de la mise sous pli et heures supplémentaires liées aux élections
- 4 avancements de grades
- Un agent est en disponibilité d'office pour raisons de santé (coût du salaire plus faible en 2020)
- Un agent à temps partiel thérapeutique

Par ailleurs, la collectivité a dû contribuer au fonds de compensation du supplément familial de traitement cette année et la cotisation à l'assurance du personnel a augmenté de 6000€ (hausse du taux + hausse de la masse sur laquelle elle était basée).

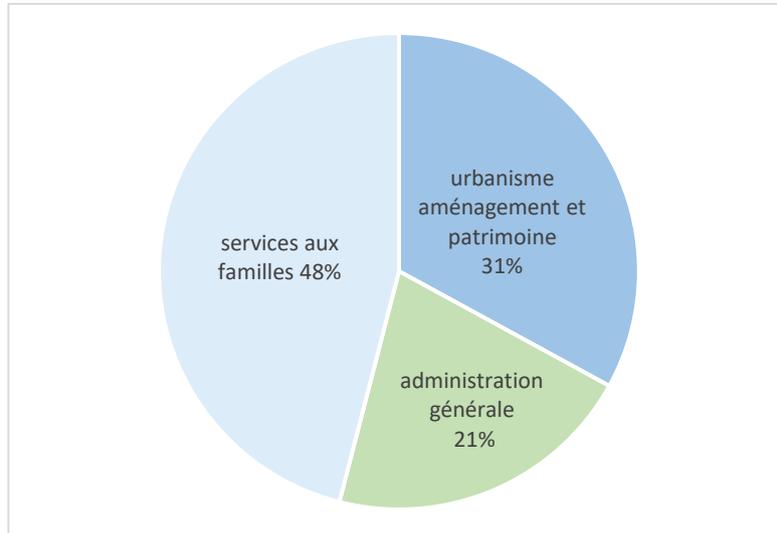
Pour 2021, il conviendra de tenir compte de :

- Du reclassement **PPCR** (parcours professionnels, carrières et rémunérations) d'agents de catégorie C. Le PPCR avait prévu des revalorisations indiciaires de 2018 à 2020 qui ont été reportées de 2019 à 2021. Il est encore prévu une vague de revalorisation pour certains fonctionnaires relevant de la catégorie C au 1^{er} janvier 2021 : + 5850 €.
- De la revalorisation du SMIC : sur les contractuels horaires. Le nouveau montant du **SMIC** brut horaire est porté à 10,25€ (contre 10,15€ en 2020) soit 1.554,58€ mensuels sur la base de la durée de travail de 35 heures.
- Des avancements d'échelon : + 4500€

⁵ SFT : supplément familial de traitement

- Du mesures liées à la COVID-19 : maintien des taux d'encadrement et des mesures dans le milieu scolaire - interrogation sur réouverture des équipements sportifs et culturels.
- De la prise en compte des nouveaux postes en année pleine.

Répartition des agents par secteur (données 2020) :



Les deux tableaux qui suivent présentent les équivalents temps plein de la commune :

- d'une part par filière en tenant compte uniquement des postes des agents titulaires
- d'autre part, par service et répartition homme-femme sur des postes permanents (services assurés sur l'ensemble de l'année).

Tableau de répartition par Equivalent Temps Plein par filière (personnel titulaire)

	31/12/2017*	31/12/2018	31/12/2019	31/07/2020
EMPLOIS TITULAIRES				
<i>Filière administrative</i>				
Directeur général des services	1	1	1	1
Attaché	1	1	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	1	2	2
Rédacteur	4	2,91	1,91	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe				
Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe				
Adjoint administratif territorial	1	1	1	1
total	7	6,91	6,91	7
<i>Filière police municipale</i>				
gardien de police municipale	1	1	1	1
total	1	1	1	1
<i>Filière culturelle</i>				
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine 1 ^{ère} classe				
Adjoint territorial du patrimoine 2 ^{ème} classe				
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	1	1
total	2	2	2	2
<i>Filière technique</i>				
Ingénieur territorial	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	1	2	1	0
Agent de maîtrise	1	1	1	1
Adjoint technique territorial Pal 1 ^{ère} classe	1	2	2	2
Adjoint technique territorial Pal 2 ^{ème} classe	7	7	8,5	7,5
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe				
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe				
Adjoint technique territorial	6,1	6,1	5,72	5,72
total	17,1	19,1	19,22	17,22
<i>Filière sociale</i>				
Adjoint Spécialisé Ecoles Maternelles principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Adjoint Spécialisé Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	0	0	0	0
total	0	0	0	0
<i>Filière animation</i>				
Animateur terr principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
Animateur territorial	1	1	1	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	1	3	4
Adjoint territ. Animation 1 ^{ère} classe				
Adjoint territ. Animation 2 ^{ème} classe				
Adjoint territorial d'animation	7,5	8,5	6	4
Educateur sportif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
total	11,5	12,5	12	12
Contrat de droit privé				
Contrat d'avenir	0	0		
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,8	0,8		
total	0,8	0,8	0	0
TOTAUX	39,4	42,31	41,13	39,22
* année PPCR				

La moyenne d'âge des agents est de 46 ans

**Nombre d'équivalent temps plein (ETP) par service et répartition hommes-femmes
(Emplois permanents)**

	<i>ETP 01/01/2020</i>	ETP au 01/01/2021	ETP femmes au 01/01/2021	ETP Hommes au 01/01/2021	Masse salariale par pôle 31/12/2020
Pole Administration générale					
Pole Administration générale	6,91	7,2	7,2	0	351 137 €
Pole service aux familles					
vie scolaire	0,17	0,17	0,17	0	
Accueil périscolaire	2,56	2,56	2,31	0,25	
ATSEM	3,49	3,48	3,48	0	
RESTAURATION SCOLAIRE - ENTRETIEN DES LOCAUX	6,86	6,02	5,86	0,16	
Animation Enfance Jeunesse	4,08	3,98	2,39	1,59	
petite enfance	1,21	1,21	1,21	0	
MEDIATHEQUE	2,39	2,39	2,29	0,1	
Centre culturel	0,9	0,9	0,90	0	
Vie sportive	1	1	1,00	0	
TOTAL Service aux familles vie culturelle et vie sportive	22,29	21,71	19,61	2,10	742 239 €
Pôle Urbanisme, Aménagement et Patrimoine					
Pole Urbanisme Aménagement et Patrimoine	3,4	3,4	0	3,4	
Espaces paysagers	3,5	3,5	0	3,5	
Espaces publics	3,25	3,25	0	3,25	
Bâtiment-voirie	4,25	4,25	1	3,25	
TOTAL Urbanisme Aménagement et Patrimoine	14,4	14,4	1	13,4	
ETP TOTAL	43,771	43,31	27,84	16,10	449 729 €
Moyenne d'âge : 46 ans					
				Contractuels remplaçants ou pour accroissement d'activité	118 315,30
				Total	1 661 419,52 €

3.4 - Les autres charges de dépenses courantes (Chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de -5.42% soit -19 017€ entre 2019 et 2020. Certains articles de ce chapitre ont augmenté mais ont été compensés par des baisses importantes expliquées ci-dessous :

a/ Augmentation :

- +20 000€ pour la participation de la commune aux frais du chantier nature et patrimoine « les ateliers d'asphodèle » et la prise en charge de salaire du garde du littoral mis à disposition de la commune par la CCBBO à hauteur de 17/28^{ème}.
- + 8000€ dans le cadre de la participation de la commune au fonctionnement de l'école privée (hausse des effectifs : +20 enfants supplémentaires).

b/ Baisse :

- -16 868€ de baisse des indemnités des élus sur le premier semestre 2020.
- -4 200€ pour la participation de la commune aux frais de mutualisation des médiathèques « Mediarade ».
- -11 000€ dus à la clôture d'un ancien prêt pour la rénovation de l'éclairage public.
- -3000€ de subventions qui avaient été augmentées à l'occasion du centenaire en 2019.
- -4 500€ de subvention pour le comité des fêtes qui n'a pas pu organiser la fête des Langoustines 2020 à cause de la pandémie.
- -3 000€ d'admission en non-valeur
- -2 000€ de versement à Lorient Agglomération qui s'explique par le terme de conventions non renouvelées à ce jour (Prestation de service en matière d'aménagement).

c/ Subventions aux associations :

En 2020, de nombreuses associations ont dû cesser leurs activités ou reporter des projets. En 2021, la municipalité, dans le contexte particulier de la COVID-19, maintiendra un soutien pour les associations employeuses et apportera un soutien au cas par cas aux autres associations.

d/ Subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :

Enfin, le montant de la subvention d'équilibre 2021 pour le CCAS sera ajusté aux besoins de financement de la politique sociale menée par le CCAS et devrait être comparable à celui inscrit en 2020.

3.5 - Intérêt de la dette - Chapitre 66

Le compte administratif provisoire 2020 laisse apparaître une augmentation attendue des intérêts de la dette de 42,63% soit +28 970€ en raison des prêts contractés ces dernières années pour la réalisation d'équipements et des intérêts de préfinancement qui en découlent.

Le montant des intérêts de la dette pour 2021 est évalué à 71 000€.

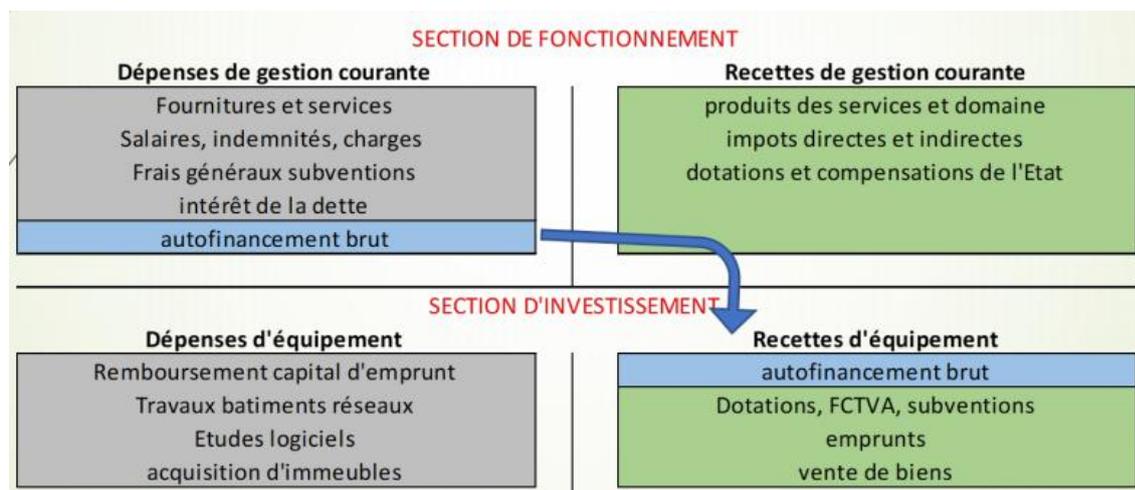
D - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

1 - Détermination de la capacité d'autofinancement (CAF)

L'excédent de fonctionnement dégagé par la section de fonctionnement contribue à l'équilibre budgétaire et notamment au remboursement du capital de la dette.

L'enjeu pour les collectivités c'est aussi de dégager chaque année un autofinancement qui permette de soutenir leurs projets d'investissement.

L'objectif est donc de consolider des marges en matière d'autofinancement en agissant tant sur les dépenses que sur les recettes de fonctionnement.



Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera à affiner en fonction des cadrages établis en 2021.

2 - La dette

2.1 - Evolution et encours de la dette

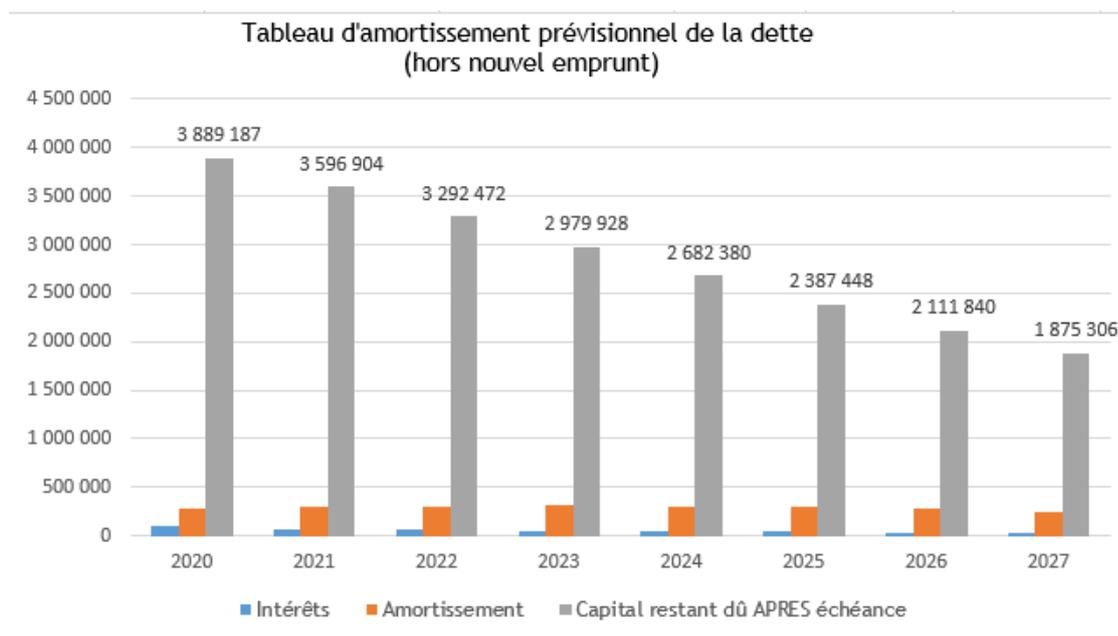
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
encours au 1 ^{er} janvier	2.844.166 €	2.486.538 €	2.340.453 €	3.030.453 €	3.595.678 €	4.173.162 €
capital	457.628 €	397.863 €	260.418 €	284.775 €	231.375 €	283.975 €
intérêts	83.223 €	71.952 €	62.404 €	73.242 €	67.956 €	96.926 €
emprunts levés	100.000 €	251.777€	950.418 €	850.000 €	808.958 €	0 €
encours au 31 décembre	2.486.538 €	2.340.453 €	3.030.453 €	3.595.678 €	4.173.162 €	3.889.187 €

Montant de l'annuité de la dette au 1^{er} Janvier 2021:

- Crédit agricole Morbihan: annuité de 208.768 € à 2.795 %
- Caisse d'Epargne : annuité de 11.216 € à 4.490 %
- Caisse alloc familiales : annuité de 21.177 € à 0 %
- Caisse CDC : annuité de 83.319 € à 1.20 %
- Crédit Mutuel de Bretagne : annuité de 33.560 € à 1.13%
-

TOTAL : 4.173.162 €uros au 01.01.2020 et 3.889.187 €uros au 01.01.2021

Bilan de l'année	Intérêts	Amortissement	Capital restant dû APRES échéance
2020	96 917	283 975	3 889 187
2021	68 457	292 283	3 596 904
2022	57 976	304 432	3 292 472
2023	50 581	312 544	2 979 928
2024	44 178	297 548	2 682 380
2025	38 107	294 932	2 387 448
2026	32 354	275 608	2 111 840
2027	26 729	236 534	1 875 306



2.2 - Ratios

Rétrospective des données financières :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	3 487 182	3 818 778	3 854 504	3 649 498	4 019 905	3 744 071	3 621 294 ^①
Dépenses de fonctionnement	2 859 481	2 818 936	3 188 820	3 027 059	2 964 162	3 086 740	3 003 867 ^②
Résultat de l'année	627 701	999 842	665 684	622 439	1 055 743	657 331	617 427
Capacité d'autofinancement brute	460 826	543 199	385 462	318 451	450 388	419 882	478 588
Remboursement capital emprunts	347 768	457 628	310 646	260 418	284 775	231 375	283 975
Capacité d'autofinancement nette	113 058	85 571	74 816	58 033	165 613	188 507	194 613
% remboursement dette par la CAF	75,47%	84,25%	80,59%	81,78%	63,23%	55,10%	59,34%
Capital restant dû au 31/12	2 844 166	2 486 539	2 340 453	3 030 453	3 595 678	4 173 162	3 889 187
Désendettement année CAF	6,2	4,6 ans	6,1 ans	9,5 ans	7,7 ans	10 ans	8,1 ans

NB : les dépenses et les recettes de fonctionnement mentionnées dans ce tableau sont les dépenses et les recettes TOTALES qui comprennent les opérations d'ordre.

Divers ratios permettent de mesurer le poids de la dette et la solvabilité de la commune, c'est à dire sa capacité à faire face à ses engagements, ainsi que la pression fiscale sur les habitants :

Pour 2020 :

- Le ratio 1 « **Le pourcentage de la capacité d'autofinancement (CAF) consacré au remboursement de la dette** ». Ce pourcentage annuel est à conserver autour de 45% de CAF brut pour préserver l'autofinancement des investissements et éventuellement pour pouvoir recourir à l'emprunt. Les emprunts étant contractés, seule l'augmentation de la CAF brute pourra faire baisser ce pourcentage.
- Le ratio 2 « **Dette⁶/Epargne brute** » : C'est la capacité de désendettement, elle détermine le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement du stock de dettes. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde.
En fin d'exercice 2020, ce ratio s'élève à **8.1 ans**, pour un seuil d'alerte à 8 ans et un seuil critique à 12 ans ; il convient donc de diminuer ce ratio en le ramenant en dessous de 6 ans.
- Le ratio 3 « **Produit des impôts directs/Population** » révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. (moyenne d'environ 450€ pour une commune entre 3500 et 5000 habitants). La pression fiscale à Locmiquélic est dans la moyenne des villes de 3500 à 5000 habitants.

La charge de la dette est estimée pour le budget primitif 2021 à 294 000€ de remboursement de capital.

Ratios	2015	2016	2017	2018	2019	2020
% d'absorption de la CAF par les remboursements	84.25 %	80.59 %	81.78%	63.23%	55.10%	59.34%
Capacité de désendettement	4.6 ans	6.1 ans	9.5 ans	7.7 ans	10 ans	8.1 ans
Pression fiscale	393.80€	395.49€	399.22€	411.76€	424.89€	439.40€

2.3 - Conséquences sur la capacité à emprunter

Il conviendra en 2021 de ne pas recourir à l'emprunt et de financer les investissements sur des fonds propres (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement) en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en recherchant des sources de financements (subventions, cession immobilière ...).

Par délibérations en date du 04 avril et 06 juin 2019, la commune a cédé deux terrains à l'aménageur CISON pour un montant de 240 000€ qui sera versé en 2021.

Cet aménagement urbain nécessitera des travaux à hauteur de 40 000€, soit un revenu net de 200 000€ pour la commune.

⁶ Capital restant dû au 31 décembre

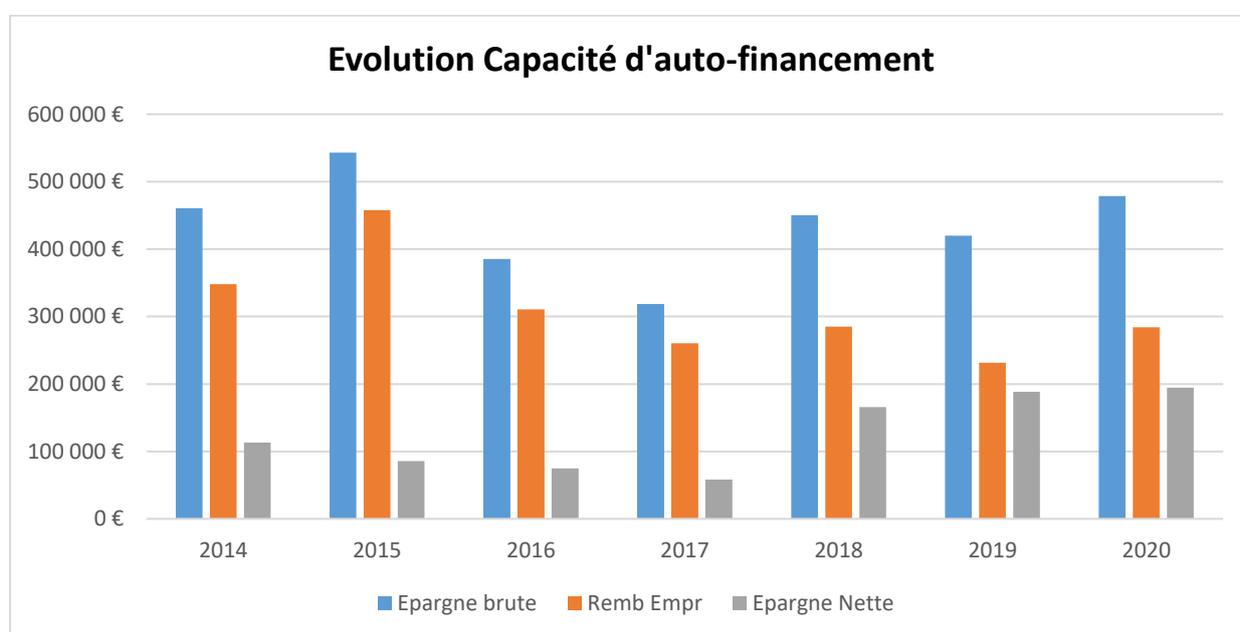
3 - Les amortissements

Amortissements	Montant	Durée d'amortissement			
		1 an	5 ans	10 ans	30 ans
Frais d'étude urbanisme	28 949,72		x		
Frais d'étude	4 139,36		x		
Attribution de compensation EP	2 635,94				x
Logiciels	1 681,43		x		
Elaboration du PRDU	6 187,24			x	
Véhicules	10 077,41		x	x	
Matériel informatique	6 739,40		x		
Matériel de bureau Mobilier	2 822,05	x	x		
Matériel divers (panneaux, mobilier urbain, tondeuses, débroussailleuse...)	16 507,75	x	x		
Total	79 740,30				

La dotation aux amortissements constitue un processus obligatoire d'autofinancement des projets d'investissements des collectivités. Les dotations aux amortissements 2020 du budget communal s'élèvent à 79 740€.

4 - Compte administratif prévisionnel 2020 - INVESTISSEMENT

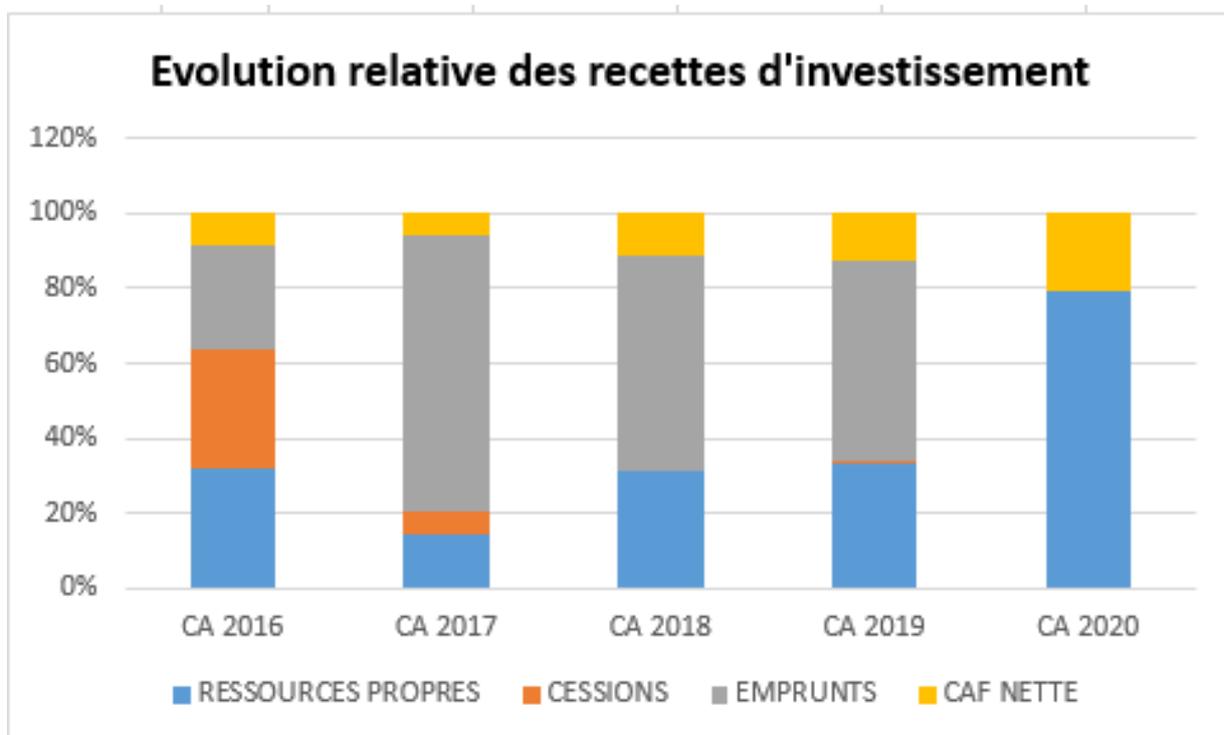
SECTION INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
CHAPITRES		BUDGET 2020	CA PROVISoire	CHAPITRES		BUDGET 2020	CA PROVISoire
13	Subventions d'investissement	493 065	388 861	20	Immobilisations corporelles	16 720	16 714
16	Emprunts et dettes assimilés	0		204	Subventions d'équipement versées	70 970	52 090
10	Dotations, fonds divers et réserves	346 000	365 170	21	Immobilisations corporelles	240 700	114 004
1068	Affectation du résultat	441 114	441 114	23	Travaux en cours	481 100	423 798
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	500	16	Emprunts et dettes assimilés	286 000	283 975
27	Autres immobilisations financières	0	0	27	Autres immobilisations financières		0
24	Produits cessions immobilisations	0	0	20	Dépenses imprévues	9 880	0
O21	Virement de la section fonctionnement	108 981	0	O40	Opérations d'ordre	2 551	2 513
O40	Opérations d'ordre	0	0	O41	Opérations patrimoniales	0	
O41	Opérations patrimoniales	81 687	81 554		Sous-total	1 107 921	893 094
	TOTAL	1 470 847	1 277 200		Déficit N-1	362 926	362 926
	Excédent N		21 180			1 470 847	1 256 019



5 - Les recettes d'investissement

La baisse des recettes d'investissement en 2020 s'explique principalement par l'absence d'emprunt.

	CA 2016		CA 2017		CA 2018		CA 2019		CA 2020	
RESSOURCES PROPRES	287 327,00 €	32%	183 133,00 €	14%	457 478,00 €	31%	497 026,00 €	33%	754 032,00 €	79%
CESSIONS	280 000,00 €	31%	80 000,00 €	6%	5 200,00 €	0%	15 000,00 €	1%	0,00 €	0%
EMPRUNTS	251 777,00 €	28%	950 418,00 €	74%	850 000,00 €	57%	808 958,00 €	54%	0,00 €	0%
CAF NETTE	74 816,00 €	8%	76 533,00 €	6%	165 613,00 €	11%	188 507,00 €	12%	194 613,00 €	21%
	893 920,00 €	100%	1 290 084,00 €	100%	1 478 291,00 €	100%	1 509 491,00 €	100%	948 645,00 €	100%



En 2020, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour ses investissements qui ont entièrement été financés par des ressources propres et la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement.

Pour 2021, le fonds de compensation de TVA et la taxe d'aménagement composant les ressources propres sont estimés respectivement à 265 340€ et à 40 000€.

Subventions attendues en 2021 (notifiées) :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : 79 483€
- Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'entretien du patrimoine bâti : 7 602€
- Région désherbeur mécanique (5 538€)
- Lorient agglomération - valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : 29 000€
- Solde du Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) numérique : 3 000€

6 - Les dépenses d'équipement

L'enveloppe d'investissement pour 2021 s'établit autour de **782 300€**. Les principes qui guident le programme d'équipement de 2021 sont les suivants :

- 1-entretenir le patrimoine bâti existant ;
- 2-réaliser les chantiers obligatoires ;
- 3- mettre en œuvre le programme ;
- 4-lorsque cela est possible, répartir géographiquement les investissements sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- 5- différer les programmes lourds et privilégier les actions ponctuelles avec un résultat visible à très court terme ;
- 6- n'engager des études que dans la perspective de travaux à suivre ;
- 7- monter un dossier de subvention chaque fois que cela est possible.

INVESTISSEMENTS 2021	
DEPENSES RECURRENTES	
Habitat-Aménagement urbain	113 500,00 €
Attribution de compensation transfert compétence Eaux Pluviales	40 000,00 €
Provision pour réseaux primaires	10 000,00 €
Révision du Plan Local d'Urbanisme	50 000,00 €
Acquisition 2 miroirs et panneaux Grande Rue	10 000,00 €
Amén d'un Quai bus	3 500,00 €
Service aux familles	46 100,00 €
Achat matériel informatique écoles 1000 € par école	2 000,00 €
Remplacement 5 fenêtres école GEORGEAULT et stores intérieurs	30 000,00 €
3 Stores extérieurs école TY DOUAR	10 600,00 €
Acq mobilier classes de TY DOUAR	1 000,00 €
Acq mobilier restauration scolaire Sainte-Anne	2 500,00 €
Cadre de vie et sécurité routière	53 600,00 €
Rénovation éclairage public commune et CPM	50 000,00 €
part département rond point RD 781 (en 5 ans 2019/2023)	3 600,00 €
Centre technique municipal	6 000,00 €
Outillage espace vert et menuiserie	6 000,00 €
Administration générale	7 000,00 €
Acquisition matériel informatique	7 000,00 €
Culture	5 500,00 €
Pendrillons Artimon	1 000,00 €
10 tables pliantes SMA et Artimon	1 000,00 €
Mobilier	3 500,00 €
Prévention des risques professionnels	5 000,00 €
Prévention des risques professionnels	1 000,00 €
Défibrateurs	4 000,00 €
	236 700,00 €
DEPENSES STRUCTURANTES	
Habitat-Aménagement urbain	294 000,00 €
Acquisition terrain Prad er Loez	65 000,00 €
Provision pour autre acq de terrain et honoraires	25 000,00 €
MOE aménagement Grande Rue	44 000,00 €
Agrandissement cimetière	50 000,00 €
Etude de faisabilité CPM aménagements Pen Mané	9 000,00 €
Provision aménagement de Pen Mané	50 000,00 €
Aménagement du parking rue Emile Zola	31 000,00 €
MOE salle de classe supplémentaire école JM Georgeault	20 000,00 €
Service aux familles	3 000,00 €
Acq mobilier classe bilingue	3 000,00 €
Cadre de vie et sécurité routière	55 600,00 €
Acquisition modulaires SNSM	10 000,00 €
Conteneurs Kersabiec et cimetière	15 600,00 €
Cales de mise à l'eau	30 000,00 €
Centre technique municipal	25 000,00 €
Achat d'une mini pelle occasion	25 000,00 €
Vie sportive	168 000,00 €
Remplacement toiture salle des sports (sur deux exercices)	100 000,00 €
Parcours santé	68 000,00 €
	545 600,00 €
TOTAL	782 300,00 €

Tous ces projets et leurs affichages définitifs seront détaillés au moment du Budget 2021.

7 - Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

7.1 – Dépenses

<u>Plan pluri-annuel d'Investissement - Dépenses (PPI)</u>							
Intitulés	2021	2022	2023	2024	2025	2026	CUMUL
Dépenses structurantes	545 600	695 000	465 000	785 000	705 000	845 000	4 040 600
Habitat - aménagement urbain	294 000	400 000	270 000	780 000	700 000	800 000	3 244 000
Acquisition terrain	90 000						90 000
Cimetière	50 000	150 000	50 000				250 000
Etude et aménagement Pen Mané	59 000	50 000					109 000
MOE et travaux aménagement Grande Rue	44 000	100 000	200 000	500 000			844 000
Travaux place Jean Jaurès					200 000	300 000	500 000
Aménagement parking rue Emile Zola	31 000						31 000
Centre technique municipal			20 000	200 000			220 000
MOE et travaux classe JM Georgeault	20 000	100 000					120 000
MOE + travaux salle polyvalente				80 000	500 000	500 000	1 080 000
Services aux familles	3 000	85 000	5 000	5 000	5 000	5 000	108 000
Mobilier classe bilingue	3 000						3 000
Piste de glisse universelle + aménagement familles		85 000					85 000
Cadre de vie - sécurité routière	55 600	10 000	150 000	0	0	0	215 600
Acquisition modulaire SNSM	10 000						10 000
Voies cyclables			50 000				50 000
Conteneurs Kersabiec et cimetière	15 600						15 600
Cales de mise à l'eau	30 000	10 000					40 000
Voirie			100 000				100 000
Centre technique municipal	25 000	0	40 000	0	0	40 000	105 000
Achat d'une mini-pelle	25 000						25 000
Véhicule			40 000			40 000	80 000
Vie sportive	168 000	200 000					368 000
Remplacement toiture salle de sport	100 000	200 000					300 000
Parcours santé	68 000						68 000
Administration générale	0						0
							0
Dépenses diverses / récurrentes	236 700	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 436 700
TOTAL Dépenses d'équipement (récurrentes et structurantes)	782 300	935 000	705 000	1 025 000	945 000	1 085 000	9 497 900

7.2 – Recettes

<u>Plan pluri-annuel d'Investissement - Recettes (PPI)</u>							
Intitulés	2021	2022	2023	2024	2025	2026	CUMUL
Subventions et participations	124 623	0	0	0	0	0	124 623
<i>FEDER</i>	79 483						79 483
<i>DETR</i>	7 602						7 602
<i>REGION</i>	5 538						5 538
<i>FIC numérique</i>	3 000						3 000
<i>VALORISATION CEE</i>	29 000						29 000
Cessions d'immobilisations	240 000						240 000
FCTVA (N+2)	265 000	84 038	76 997	92 026	64 468	100 885	582 529
Autres (Taxe d'aménagement...)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
TOTAL Recettes d'investissements	669 623	124 038	116 997	132 026	104 468	140 885	1 147 152
Dépenses d'investissement N-2							
Taux d'éligibilité FCTVA	95 %	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	

Le total des recettes ne tient pas compte du virement de l'excédent de fonctionnement qui sera déterminé, lors de l'élaboration du budget, à l'issue des réunions de cadrage budgétaire

8 - Point sur l'autorisation de programme : projet cœur de ville

Cette autorisation de programme d'un montant global de 4.753.316 € délibérée et votée le 7 avril 2016 pour 5 ans intègre un échéancier indicatif.

Elle comprend :

- la restructuration de l'école Jean-Marie Georgeault,
- la création d'un réseau de chaleur
- l'aménagement des espaces publics dont le périmètre s'étend du rond-point de l'école Georgeault à la placette en haut de la rue de la Mairie (placette devant le magasin Coccimarket).

L'autorisation de programme arrive à son terme en 2021 et fera l'objet d'une délibération de clôture.

N° et intitulé de l'AP	Autorisation de programme					Crédits de paiement						
	Pour mémoire AP voté	Révision cumulée des exercices 2017 et 2018	Révision cumulée des exercices 2017-2019	Révision cumulée des exercices 2017-2020	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts	Réalisations 2016	Réalisations 2017 + reports	Réalisations 2018 + reports	Réalisations 2019 + reports	Réalisation 2020 + reports	Solde
201601 -Ecole JM Georgeault	3 002 813,00 €	-59 479,00 €	-56 938 €	-19 979 €	2 982 834,00 €	2 926 958,00 €	124 744,88 €	1 060 557,01 €	735 988,67 €	989 584,67 €	71 959,24 €	0 €
201601 -Réseau de chaleur	653 776,00 €	152 238,00 €	111 446 €	102 986 €	756 762,00 €	790 000,00 €	8 236,14 €	306 319,84 €	423 458,26 €	18 747,82 €	0,00 €	0 €
201601- Aménagement des espaces publics	1 096 727,00 €	-92 758,00 €	-54 507 €	-83 007 €	1 013 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 013 720,00 €